

Rapport n°15

Accunsentu per una cessione di dui bè cullucati à u 9, carrughju di e Turchine

Approbation d'une cession de deux biens sis 9, rue des Turchine

La commune de Bastia est propriétaire d'une cave et d'une pièce de 15m² située au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 9, rue des Turchine, qu'elle a appréhendées par délibération du conseil municipal n° 2020/01/NOV/28 en date du 6 novembre 2020, dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans maître.

Le conseil municipal a approuvé par délibération n°2023/01/AVR/20 en date du 13 avril 2023, l'attribution de ces deux lots par tirage au sort organisé par huissier de justice.

Par procès-verbal de constat de tirage au sort dressé le 14 juin 2023 par Me Sébastien Filippi, Mme Elodie Honnert et M. Stéphane Sigurani, ont été désignés acquéreurs des deux lots.

Saisi par un candidat à l'achat écarté, le tribunal administratif de Bastia, a, par décision définitive du 23 mai 2025, confirmé l'issue de cette procédure de tirage au sort.

Dès lors, il est proposé de procéder à la cession de la cave et de la pièce de 15m² situées dans l'immeuble sis 9, rue des Turchine au bénéfice de Mme Honnert Elodie et M. Sigurani Stéphane, conformément à l'estimation prorogée Pôle d'Evaluation Domanial en date du 9 décembre 2022 à 2 000 € et 9 000€, soit un montant total de 11 000 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la cession de la cave et de la pièce de 15 m² situées dans l'immeuble sis 9, rue des Turchine au bénéfice de Mme Honnert Elodie et M. Sigurani Stéphane pour le prix de 11 000€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à sa formalisation.



SYNTHESE

A Città cede una cantina è un pezzu di 15 m² per 11 000 €, dopu à una prucedura di tirata à l'imbusca validata da u tribunale amministrativu. Issa vèndita vole sugellà a regularizzazione di i bè vacanti è senza patrone.